

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DES 20, 21, 22 ET 23 JUILLET 1993

AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

I. INTRODUCTION

Le Conseil permanent de la francophonie, sous couvert de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, a été saisi d'une demande présentée par la République des Seychelles pour l'envoi d'une mission d'observation de la Francophonie en vue des élections présidentielles et législatives de juillet 1993.

La mission, qui s'est rendue sur place du 19 au 25 juillet, était composée de neuf observateurs parlementaires de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et d'experts désignés par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), provenant d'Afrique (Cameroun, Egypte, Gabon, Madagascar, Sénégal), d'Amérique (Canada) et d'Europe (Belgique, France).

Conformément aux termes de référence et aux « Principes directeurs devant guider l'envoi d'une mission d'observation d'élections » (document CPF du 22 octobre 1992), elle a eu pour tâche de recueillir toutes informations permettant d'apprécier la régularité, la transparence et la sincérité des élections.

La mission a été précédée par une mission exploratoire préélectorale ; composée de deux (2) experts, Mme Henriette Guérin, Directeur du scrutin pour la circonscription fédérale d'Outremont, Québec (Canada), et de M. Laurier Lévesque, ancien parlementaire et directeur du scrutin pour la circonscription électorale de Madawaska, Nouveau-Brunswick (Canada) ; cette délégation a séjourné aux Seychelles du 9 au 16 novembre 1992, période qui coïncidait avec le déroulement du référendum du 15 novembre qui a rejeté le projet de Constitution. Un rapport a été rédigé à l'intention du secrétaire général de l'ACCT dont la teneur a été communiquée aux observateurs de la mission de la Francophonie.

I. II. ACTIVITÉS DE LA MISSION DE LA FRANCOPHONIE

La mission a séjourné aux Seychelles du 19 au 25 juillet 1993 ; elle a eu pour porte-parole M. Niang, pour rapporteur M. de Gaudusson ; la fonction de coordinateur était assurée par Mme Rochet.

A. A. Entretiens et contacts

Selon un calendrier établi par le service du protocole, la mission a rencontré les personnalités suivantes :

1. Lundi 19 juillet 1993

17h30 : M. Renaud, Directeur des élections. La réunion a porté sur le système électoral, les modalités du scrutin et l'organisation des déplacements de la mission dans les îles.

2. Mardi 20 juillet 1993

9h30 : M. France Albert René, Président de la République des Seychelles. Pour l'essentiel, le Président a retracé le processus de démocratisation et a évoqué son coût financier jugé particulièrement lourd dans une période économique difficile.

13h30 : Mme Danielle de Saint Jorre, Ministre de l'Environnement, du Plan et des Relations Extérieures, en présence de MM. A. Payette et Morel, Mme de Saint Jorre s'est notamment déclarée satisfaite de la venue d'une mission de la Francophonie et du nombre de ses membres, tout en soulignant le rôle beaucoup plus actif joué par les délégations du Commonwealth. Elle a regretté que la Constitution n'ait pas été traduite en français malgré des demandes dans ce sens. Elle a aussi souligné le coût financier de la transition que connaissent les Seychelles.

· Cf la liste des observateurs en annexe 1.

14h30 : Mme Annette Georges, MM. Gabriel Hoarau, J. Fr Ferrari, le Révérend Wavel Ramkalawan, membres de la formation de l'Opposition unie. Tout en se félicitant du cours des événements survenus depuis près de deux ans et du déroulement des élections, ces responsables politiques ont exprimé plusieurs critiques : notamment sur le mode de scrutin à leurs yeux insuffisamment proportionnel, sur le refus du directeur des élections de mener

une campagne officielle d'explication sur le système électoral dont la nouveauté risque de ne pas permettre aux électeurs de percevoir l'utilité d'un vote pour les petits partis, sur la brièveté de la campagne électorale « utile » (16 jours), sur le choix comme circonscriptions électorales des circonscriptions administratives dont il est dit qu'elles sont depuis longtemps quadrillées par le parti au pouvoir (SPPF).

16h00 : M. Danny Faure, membre du Comité central du Front Progressiste du peuple Seychellois (SPPF). Ce représentant du parti au pouvoir a retracé les phases de l'évolution politique récente des Seychelles et a souligné les progrès réalisés par le gouvernement depuis seize ans dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

3. Mercredi 21 juillet 1993

9h30 : M. James Mancham, Président du Parti démocratique. Après s'être longuement expliqué sur le coup d'Etat de 1977, le restituant dans le contexte de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest, l'ancien Président de la République s'est félicité de l'abandon du « régime de frayer » qu'ont connu les Seychelles et du changement d'attitude du Président René. Il s'est aussi estimé satisfait des conditions d'élaboration de la nouvelle Constitution et d'avoir obtenu l'organisation pendant trois mois de débats radiotélévisés en créole entre lui et M. René, débats qui ont porté non seulement sur les questions constitutionnelles mais aussi sur des problèmes d'intérêt national. Il a en revanche critiqué, avec mesure, plusieurs aspects de la consultation électorale : refus d'accorder le droit de vote aux seychellois à l'étranger, couverture plutôt partielle de la campagne électorale par la radio-télévision... Il a aussi regretté, sans y insister, certaines décisions ayant eu pour effet de désavantager son parti telles que l'enregistrement hors délai de la candidature de M. Philippe Boullé, candidat aux élections présidentielles de « l'Opposition unie » et l'agrément de l'appellation « Opposition unie » pour une formation ne regroupant pas toute l'opposition.

4. Jeudi 22 juillet 1993

9h30 : Monseigneur Félix Paul, Evêque des Seychelles. Cette personnalité a longuement exposé le rôle joué par l'Eglise catholique et par lui-même, entretenant des relations directes avec les principaux responsables politiques, dans la vie publique des Seychelles. Il s'est réjoui de la disparition

du régime arbitraire et répressif en vigueur jusqu'en 1992 et de l'évolution vers le multipartisme. Il a attiré l'attention sur la nécessité qu'il y a à effectuer des vérifications durant la période précédant le jour du scrutin, la sincérité de la consultation pouvant être altérée par certains abus de propagande et par des pressions exercées sur des électeurs d'autant plus vulnérables qu'ils dépendent, par exemple dans leur emploi, des autorités publiques.

Les membres de la mission d'observation ont pu avoir des entretiens privés avec des officiels seychellois.

L'ensemble des observateurs a été invité à une réception donnée en son honneur par M. Bourdil, Ambassadeur de France aux Seychelles (jeudi 22 juillet à 18h30).

Le 25 juillet Mme le Ministre de Saint Jorre a reçu à déjeuner les Chefs des délégations d'observateur.

B. Observation des élections

L'observation a porté sur l'ensemble des bureaux de vote de Mahé, Praslin et La Digue, le 23 juillet. Pour les autres îles peu peuplées et non desservies par des réseaux de transport commercial, les observateurs se sont rendus sur les lieux chaque fois que les moyens de communication mis à leur disposition par les autorités seychelloises le permettaient, ce qui ne fut pas toujours le cas. Les membres de la mission de la francophonie ont pu ainsi se déplacer le 20 juillet à Bird Island, Denis Island et Frégate, le 21 juillet à Silhouette Island.

Les responsables des élections ont donné aux observateurs toutes les facilités possibles pour accomplir leur mission.

Trois observateurs (MM. Niang, Boffays et Morin) ont participé à une brève émission à la radio-télévision (SBC) après la clôture du scrutin (vendredi 23 juillet).

L'observation de la mission de la francophonie a été effectuée indépendamment de celle des autres délégations (délégations de l'Assemblée nationale française, des Nations Unies, du Commonwealth et d'Afrique du sud).

II. ANALYSE DES ÉLECTIONS DE JUILLET

A. Contexte politique

Les élections de juillet 1993 sont l'aboutissement d'un long processus qui a été entamé en décembre 1991 avec l'annonce par le Président de la République de sa volonté d'engager son pays régi depuis 1977 par un parti unique dans la

· Cf. en annexe n° 1 la liste de ces observateurs.

voie du multipartisme. Plusieurs personnalités, y compris de l'opposition, ont souligné l'originalité de l'évolution qui s'est produite, jusqu'à y voir un « modèle » pour d'autres Etats.

On rappellera les principales étapes de cette évolution :

- à partir du mois de janvier 1992, enregistrement des nouveaux partis politiques ;
- retour aux Seychelles, le 12 avril 1992, de M. J. Mancham, ancien Président de la République, après 15 ans d'exil ;
- élection, le 26 juillet, d'une commission constitutionnelle chargée d'élaborer une nouvelle Constitution. Seuls deux partis sur huit obtiennent des sièges : le SPPF de M. René (14 sièges) et le Parti démocratique de M. Mancham (8 sièges) ;
- le 15 novembre 1992, le projet de Constitution, qui a été élaboré sans la participation de l'opposition, ses représentants ayant quitté la commission, est soumis à référendum ; il est rejeté, n'obtenant pas les 60 % nécessaires à son adoption (53,70 %) ;
- de janvier à avril 1993, la commission reprend ses travaux ; ceux-ci sont retransmis à la radio et à la télévision avec la participation effective de MM. René et Mancham ; ils se tiennent en créole ;
- le 18 juin 1993 le peuple seychellois adopte par référendum la nouvelle Constitution par 73,90 % des voix.

La Constitution prévoit que les élections présidentielles et législatives doivent se dérouler au plus tard 5 semaines après sa date d'entrée en vigueur.

B. Organisation des élections

– Les élections présidentielles et législatives ont été couplées et ont fait l'objet d'une procédure de vote unique : deux bulletins, l'un pour le Président de la République, l'autre pour le Député, sont mis dans la même enveloppe.

– Mode de scrutin : le Président de la République est élu au scrutin majoritaire à deux tours ; les députés le sont selon deux modalités : 22 sur les 33 que compte l'Assemblée sont élus au scrutin uninominal à un tour ; les 11

sièges restants sont pourvus au scrutin proportionnel, les partis politiques obtenant un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix obtenues dans les circonscriptions ; les titulaires de ces sièges sont désignés par les partis.

– L'ensemble des opérations électorales (confection des listes d'électeurs, enregistrement des candidatures, organisation matérielle du scrutin, proclamation des résultats...) est placé sous la responsabilité d'un directeur des élections nommé par le Président de la République ; il est assisté dans les bureaux de vote d'officiers et d'assistants désignés à cet effet.

C. Déroulement des élections

Les observateurs ont constaté que les élections se sont déroulées, les jours du scrutin, dans l'ordre ; aucun incident notoire a été daté à leur connaissance.

Les électeurs ont accompli leur devoir électoral dans le calme et ils ont fait preuve d'un comportement particulièrement discipliné.

Du point de vue matériel et technique, le scrutin a été bien organisé, avec beaucoup de minutie comme en attestent la disposition intérieure des bureaux de vote, le nombre d'officiers électoraux et de leurs agents, la conception des bulletins de vote (cf. annexe), l'usage de l'encre indélébile ...

Il a été constaté un nombre important d'électeurs handicapés physiques ou mentaux, parfois gravement ; comme le prescrit le code électoral actuellement en vigueur aux Seychelles, ils ont eu recours aux bons soins de l'officier électoral pour remplir les bulletins de vote, en présence plus ou moins rapprochée d'un témoin.

D. D. Résultats

Les élections ont donné la victoire au Président sortant et à son parti, le SPPF.

M. F.A. René a obtenu 25 627 voix soit 59,50 %, M. Mancham 15 815 (36,72 %) et M. Boullé 1 631 (3,79 %).

Aux législatives, le SPPF l'a emporté dans 21 circonscriptions et le parti démocratique dans une, celle de Bel-Ombre.

En tenant compte des sièges attribués à la proportionnelle, la nouvelle Assemblée nationale comprend : députés du SPPF (21 + 7), du parti démocratique (1 + 3), de l'Opposition unie (0 + 1).

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La présence d'une délégation francophone et le nombre de ses membres ont été remarqués et appréciés par les personnalités rencontrées ; celles-ci ont pu regretter qu'il n'en fut pas toujours ainsi dans le passé. Rare membre du commonwealth à appartenir au monde francophone, les Seychelles méritent de la part de la Francophonie un traitement particulier et des actions urgentes, la langue française ne cessant à l'évidence de reculer. Une première action pourrait consister à traduire dans les plus brefs délais la nouvelle constitution.

Les missions d'observation électorales contribuent manifestement à la régularité des opérations électorales ; ponctuelles et limitées à un moment du processus électoral ou à une phase du processus de transition politique, elles ne permettent cependant pas une pleine appréciation de la situation des pays concernés et de la signification des élections observées. Un progrès certain a été réalisé avec la décision du CPF de lancer des missions exploratoires ; il conviendrait que celles-ci aient les moyens d'approfondir leurs investigations de façon à identifier l'ensemble des éléments politiques ou juridiques (par exemple les dispositions du code électoral qui peuvent susciter des interrogations comme c'est le cas aux Seychelles avec le vote des handicapés ou les modalités de contrôle des opérations électorales), de nature à altérer la sincérité du scrutin.

Il est en outre apparu que devraient être organisées des missions de suivi ; elles permettraient de mesurer l'impact des élections et l'effectivité des transformations annoncées du régime politique.

Le moment paraît venu d'évaluer les missions d'observation d'élections et d'examiner dans quelle mesure elles ont contribué à ce que soit rempli l'engagement du sommet de Chaillot de faire avancer le processus de démocratisation et de consolider les institutions démocratiques. La tenue d'un colloque auquel participeraient les observateurs des missions envoyées par l'ACCT serait très certainement l'occasion d'une désormais indispensable et utile réflexion critique et prospective.